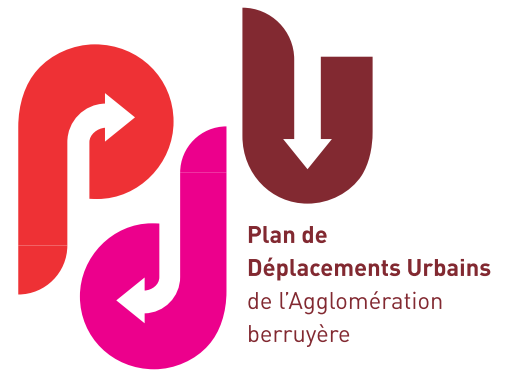


La LETTRE

du Plan de Déplacements Urbains pour une mobilité partagée...



page 2

Qu'est-ce qu'un PDU ?

page 2-3

Des initiatives déjà en cours

page 4

La phase actuelle du PDU : le diagnostic

page 4

Concertation avec la population



Le Plan de Déplacements Urbains est un document qui définit la stratégie du territoire en matière de déplacements et décrit les principes et l'organisation des transports de personnes et de marchandises, de la circulation et du stationnement, dans le périmètre des transports urbains. Cette stratégie est déclinée dans un plan d'actions sur 10 ans, qui doit être chiffré et précisé dans le temps.

Le Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération berruyère est mis en œuvre par l'Autorité Organisatrice des Transports Urbains, AggloBus, avec l'appui technique de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus. Son périmètre est celui des transports urbains (PTU) d'AggloBus. Il s'inscrit sur les 14 communes de la Communauté d'Agglomération Bourges Plus (Annoix, Arçay, Berry-Bouy, Bourges, La Chapelle-Saint-Ursin, Le Subdray, Marmagne, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, Trouy) et sur

les 3 communes suivantes : Saint-Florent-sur-Cher, Fussy et Pigny.

Les objectifs d'un PDU sont multiples. Il va s'agir à la fois d'améliorer la sécurité de tous en matière de déplacements, de diminuer le trafic automobile et, pour cela, de rendre les autres modes de déplacements plus attractifs. L'objectif : optimiser les transports collectifs, les rendre plus accessibles, y compris aux personnes handicapées, et développer les modes de transport dits « doux », ou « actifs » tels que le vélo ou la marche à pied. Il sera également question de l'organisation du stationnement, du transport et de la livraison des marchandises.

Optimiser les transports collectifs, et développer les modes de transport « doux » ou « actifs »...

édito

LE PDU EST LANCÉ

La démarche d'élaboration du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération berruyère est rentrée dans sa première étape : le diagnostic. Il s'agit tout d'abord d'identifier les points forts et les points faibles de notre territoire en matière de transports et déplacements, en voiture, en transports en commun, à pied, en vélo... et d'évaluer l'impact de ces déplacements sur notre environnement.

Afin de réaliser ce diagnostic, plusieurs études sont menées, dont une à destination des habitants du territoire. Pour participer, il vous suffit de remplir le questionnaire joint à cette Lettre. Vous pourrez ainsi vous exprimer sur vos habitudes de déplacement et vos attentes. Votre avis est essentiel pour ce diagnostic, et tout au long de la démarche. Ainsi, plusieurs réunions publiques seront organisées durant les 3 années d'élaboration du PDU, avec notamment des expositions. Vous serez régulièrement informés de l'état d'avancement du projet au travers de cette Lettre du PDU, mais également par le site Internet : www.pdu-agglobourges.fr. Parce que les déplacements nous concernent tous, prenez le temps de participer pour faire le choix, ensemble, d'une mobilité partagée, plus respectueuse de l'environnement et de la santé.

Serge LEPELTIER,
Ancien Ministre,
Maire de Bourges,
Président d'AggloBus

Des initiatives déjà en cours

Au sein de l'Agglomération berruyère, plusieurs expériences sont déjà en cours, afin de promouvoir les modes de transport alternatifs à la voiture particulière et ainsi limiter l'usage de l'automobile. Ces initiatives concernent par exemple le développement des modes de transport « doux » (vélo, marche...), l'incitation à l'utilisation de véhicules propres, le covoiturage, ou encore l'amélioration de l'information sur les transports en commun (AggloBus, cars Lignes 18, train).



Cependant ces modes de déplacements restent pour l'instant encore peu développés sur le territoire. Par ailleurs, le vélo, la marche, le covoiturage peuvent constituer un complément intéressant aux transports en commun, pour AggloBus et les communes appartenant à son périmètre.



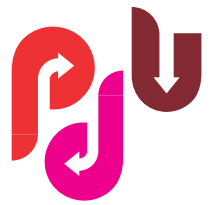
Les opérations Pédibus

Les enfants se rendent à pied à leur école, encadrés par des adultes bénévoles. Les groupes d'enfants se forment à des points de rencontre déterminés en respectant un horaire précis. Plusieurs « lignes de Pédibus » peuvent ainsi desservir une même école.

La commune de Saint-Germain-du-Puy a créé deux lignes de Pédibus. Elle a été la première commune de l'Agglomération à se lancer dans cette démarche, avec la mise en place de sa première ligne en 2005. La seconde a été ouverte en septembre 2008. Environ cinquante enfants sont inscrits sur chaque ligne. Ceci permet d'éviter la circulation de deux cars scolaires. Ces lignes remportent un franc succès auprès des enfants, mais également des parents et des enseignants.

Des Pédibus existent dans d'autres communes :

- ➔ Bourges, dans le cadre de son Agenda 21, a lancé une ligne en mai 2009 ;
- ➔ Le Subdray, après une semaine de test en mai 2009, a inauguré une ligne à la rentrée 2009 ;
- ➔ Trouy devrait démarrer une ligne prochainement, après une première expérimentation menée en janvier 2010 ;
- ➔ La Chapelle-Saint-Ursin envisage une expérimentation en mai.



L'aménagement de réseaux de liaisons douces



Plusieurs villes du territoire développent un réseau de liaisons douces, à destination des cyclistes, des piétons ou des rollers.

Afin de favoriser les déplacements non polluants et de réduire l'utilisation de la voiture, la Ville de Bourges met en place un réseau de liaisons douces qui permet de se déplacer d'un point à un autre, sans utiliser la voiture et surtout de façon sécurisée.

Ces liaisons douces sont aujourd'hui des itinéraires bien définis, d'une largeur de 3,50 mètres, recouverts d'un revêtement en stabilisé renforcé et destinés aux piétons, cyclistes, rollers... Les itinéraires actuellement ouverts au public sont les suivants :

- 5,4 kilomètres autour du lac d'Auron ;
- 1,4 kilomètre dans la Trouée Verte, reliant le lac au centre-ville ;
- 3,2 kilomètres entre la route de Châteauroux et les Quais du Prado, ouverts en novembre 2007, accompagnés de la réhabilitation du chemin entre l'avenue Roland Garros et le rond-point Guynemer.

Les travaux d'aménagement des berges du Canal de Berry et le prolongement de la voie aérospatiale jusqu'à Saint-Doulchard ont été lancés en 2009.

À terme, ce réseau formera une « rocade verte » de 18 km autour de l'Agglomération. Elle sera progressivement complétée par un maillage interne, grâce à la mise en place de pistes cyclables dans certaines rues de la ville. Cette rocade permettra ainsi de relier entre eux les principaux pôles de la commune, encourageant



ainsi les Berruyers à utiliser leur vélo au lieu de leur voiture, aujourd'hui pour leurs loisirs, et pourquoi pas, lorsque le réseau sera plus complet, pour leur travail.

La commune de Plaimpied-Givaudins a également décidé d'améliorer et de développer les liaisons piétonnes et cyclistes sur son territoire, qui possède des zones urbanisées éloignées les unes des autres. En aménageant la RD 46 et ses abords, ce projet vise à créer des liaisons reliant le bourg,

où sont regroupés les différents équipements (Mairie, écoles...), aux différents quartiers d'habitation.

De son côté, en plus des aménagements paysagers et ludiques le long de la RD 73, la Mairie de Trouy a réalisé une liaison douce entre Trouy Nord et Trouy Bourg.

D'autres communes d'AggloBus ont des projets, comme par exemple la Chapelle-Saint-Ursin.

Les véhicules « propres » et les alternatives à la voiture individuelle

La Ville de Bourges a mis en place, depuis septembre 2006, un dispositif de stationnement gratuit (pendant 1h30 par jour) pour les véhicules « propres ». Sont concernés les véhicules électriques, ceux circulant au GNV (Gaz Naturel pour Véhicules), au GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié), ainsi que les véhicules hybrides. Ce dispositif vise ainsi à inciter les Berruyers à utiliser de préférence ce type d'automobiles.

De même, afin de limiter l'usage de la voiture, la Ville de Bourges a lancé un site Internet dédié au covoiturage sur le territoire de Bourges et de l'Agglomération berruyère. Ce site



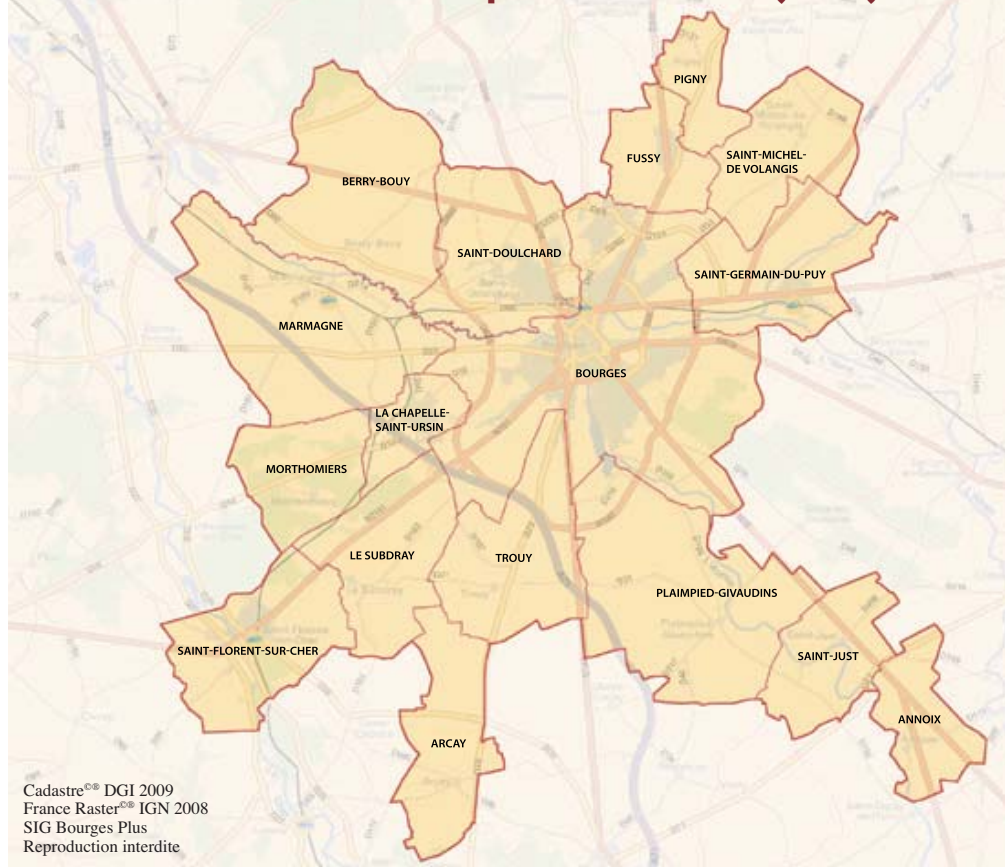
Internet, www.covoiturage.bourges.fr, permet de trouver gratuitement des partenaires pour se déplacer à moindre frais et plus écologiquement, sur le territoire de l'Agglomération et même au-delà.

Toutes ces initiatives doivent se poursuivre, et se multiplier. Le Plan de Déplacements Urbains permettra de les valoriser, de les articuler et de les renforcer, afin d'atteindre un de ses objectifs prioritaires : la diminution du trafic automobile, au profit des transports collectifs et des déplacements autonomes, actifs et moins polluants.

La phase actuelle du PDU : le diagnostic

Première étape de l'élaboration du PDU, le diagnostic a pour but de faire ressortir les points forts mais également les points faibles du territoire en matière de transports et de déplacements.

Le Périmètre des Transports Urbains (PTU)



Cadastre[®] DGI 2009
France Raster[®] IGN 2008
SIG Bourges Plus
Reproduction interdite

Les étapes de l'élaboration du PDU

- ➔ Octobre 2009 : lancement de la démarche d'élaboration du PDU/1^{ère} étape : le diagnostic
- ➔ Février 2010 : ateliers thématiques avec les partenaires
- ➔ Troisième trimestre 2010 : présentation du diagnostic en réunion publique
- ➔ Fin 2010 – début 2011 : 2^{ème} étape : élaboration des scénarii
- ➔ Deuxième trimestre 2011 : réunion publique de présentation du scénario retenu
- ➔ À partir de mi 2011 : 3^{ème} étape : écriture du programme d'action
- ➔ Fin 2011 : consultation des « personnes publiques » puis enquête publique sur le projet de PDU
- ➔ Début 2012 : bilan de l'enquête publique et approbation du PDU

Le diagnostic a été lancé fin 2009, avec l'assistance d'ADETEC, bureau d'études spécialisé dans les transports et les déplacements. Plusieurs thématiques seront étudiées telles que les transports collectifs, la sécurité routière, la pratique du vélo et de la marche à pied, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, le stationnement...

Pour compléter ce diagnostic, une enquête est lancée auprès de la population.

Pour y participer et s'exprimer sur les déplacements dans l'Agglomération, il suffit de remplir le questionnaire joint à cette Lettre, et de le retourner dans l'enveloppe T qui vous est fournie.

Cette phase de diagnostic va durer un an (jusqu'au troisième trimestre 2010).

Elle se terminera par une présentation du diagnostic à la population lors d'une réunion publique. Selon les objectifs retenus à l'issue du diagnostic, plusieurs scénarii seront élaborés. L'un d'entre eux sera retenu et présenté à la population. Un programme d'actions à mener sera ensuite proposé et le projet de PDU sera soumis à une enquête publique.

Concertation avec la population

L'élaboration du PDU va laisser une large place aux habitants, aux professionnels, aux acteurs et partenaires institutionnels pour recueillir leur avis et les faire participer activement à la démarche.

- Des ateliers thématiques et des réunions avec les partenaires sont organisés pour traiter les différents aspects du PDU.
- Des réunions publiques d'information et une exposition auront lieu à chaque grande étape.

- Une Lettre du PDU, et le site Internet www.pdu-agglobourges.fr rendront compte régulièrement de l'avancée de la démarche. Il sera possible de laisser une contribution écrite sur le site Internet.

Chacun pourra donc s'informer et donner son avis tout au long de l'élaboration de ce PDU, et pendant l'enquête publique. Cette enquête permettra aux habitants de prendre connaissance du projet de PDU et de faire leurs suggestions et remarques.

Contact

pour toute information relative au PDU

Emmanuelle Danton-Biville
Direction du Développement Territorial
Bourges Plus
e.danton-biville@agglo-bourgesplus.fr



Plan de Déplacements Urbains
de l'Agglomération berruyère

AggloBus
21-31 Boulevard Foch 18 000 Bourges
Directeur de la publication : Serge LEPELTIER
Directeur de la rédaction : Guillaume BOUTIÉ
Rédaction : Parimage
Création : Parimage
Impression : VINCENT IMPRIMERIES
Iconographie : ADETEC, Bourges Plus, Ville de Bourges,
Ville de Saint-Germain-du-Puy
Dépôt légal : en cours